

INTERVENTION AU CONSEIL MUNICIPAL DE GRENOBLE

DE L'AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE

Grenoble, lundi 13 mars 2023,

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chères Grenobloises, chers Grenoblois,

Le vote du budget est toujours un moment important dans une collectivité, en ce sens qu'il donne un cadre concret à l'action et au champ des possibles.

Nous souhaitons, en tant que membres du groupe Grenoble en Commun, réaffirmer d'abord que nous partageons les orientations et les engagements pris auprès des Grenobloises et des Grenoblois, pendant la campagne municipale de 2020 ;

- Garantir toutes les sécurités,
- Protéger les biens communs et le vivant,
- Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action,
- Co-construire un avenir désirable

... autant de valeurs, et une démarche qui animent notre motivation à agir au quotidien.

Cependant, nous sommes quelques-unes et quelques-uns à ressentir un malaise sur la construction du budget 2023, tel que nous le proposons aujourd'hui, à l'issue d'un long processus de discussions internes.

Cette année, comme pour toutes les collectivités, l'exercice budgétaire revêt une dimension particulière, du fait de l'avis de tempêtes multiples et parfaites qui caractérise la situation économique pour une durée indéterminée.

Depuis 2020, nous sommes passés sans transition, des épisodes de crises sanitaires marqués par un ralentissement des échanges et de l'économie mondiale, entraînant une chute historique notamment des prix du gaz, à une accélération de la reprise économique, conjuguée à la guerre en Ukraine qui sévit depuis un an. Le résultat est un contexte économique marqué par une explosion des coûts de l'énergie et une forte inflation. À l'exception des entreprises du CAC 40 et des milliardaires, tout le monde subit cette situation, s'adapte et compte : entreprises et commerces, qui révisent leurs budgets et leurs prix, collectivités qui ne bénéficient pas de dotations supplémentaires ni de bouclier pour faire face, et ménages dont les ressources ne suivent pas : les augmentations de salaires, de pensions ou d'aides sociales ne sont pas à la hauteur de l'envolée des prix.

Grenoble n'est pas épargnée, malgré les investissements depuis plus de 15 ans pour notamment baisser les consommations de nos équipements, les rendre moins dépendants des aléas climatiques et moins émissifs, ce budget 2023 est lourdement impacté par le contexte économique, à hauteur de 20M° €.

Aussi, ce budget est basé sur une augmentation sans précédent de la taxe foncière, 25%, seule recette que la ville peut générer d'elle-même, les propriétaires étant devenus les seuls contribuables des communes depuis la suppression de la taxe d'habitation.

Nous le savons, cette taxe n'est ni équitable ni progressive, elle ne permet pas la participation de chacun à proportion de ses facultés respectives. L'économiste Thomas Piketty le rappelle " Le principal impôt sur le patrimoine en France, c'est la taxe foncière. C'est un impôt très lourd, extrêmement injuste, qui augmente d'année en année. (..)La taxe foncière est identique pour quelqu'un qui s'est endetté pour acquérir un logement et quelqu'un qui a reçu en héritage un immeuble" enfin, le taux est le même, car les bases, elles, peuvent différer.

À Grenoble cela se traduit par une iniquité territoriale flagrante, impactant plus lourdement le foncier bâti au sud des Grands Boulevards que les ensembles Haussmaniens du centre-ville. Le montant de la taxe foncière est inversement proportionnel au prix de l'immobilier, et donc aussi, aux capacités financières des accédants.

Force est de constater, que nous ne disposons pas de données précises sur la diversité des situations socio-économiques des 38% de Grenobloises et Grenoblois propriétaires, aussi, au-delà des quelques statistiques et

moyennes, qui pousseraient à conclure hâtivement que les propriétaires sont, de toutes les façons, mieux lotis que les locataires et parce que nous refusons d'opposer les Grenobloises et Grenoblois en fonction de leur statut d'habitation, nous nous interrogeons :

- Quelles vont être les réalités pour les ménages propriétaires à l'Abbaye, Teisseire, Malherbe, à La Bruyère, à Villeneuve, au Village Olympique, à Vigny-Musset, à Beauvert, Alliés-Alpins, à La Capuche, à Libération, aux Eaux Claires ... bref, principalement dans le Sud de Grenoble ?
- Les ménages de la classe moyenne, fonctionnaires, agents de maîtrise, infirmiers, commerciaux, artisans, ouvriers, cadres intermédiaires... disposent-ils tous de marges financières suffisantes pour faire face à cette augmentation ?
- Quels sont ceux qui devront retourner voir leur banquier pour renégocier leurs prêts bancaires ?
- Quels sont ceux qui recourent déjà à quelques crédits à la consommation ou au crédit renouvelable de leur carte bancaire, pour faire face, aux dépenses du quotidien ?
- Lorsque les charges liées au logement dépasseront 50% des ressources des ménages, quel sera le reste à vivre réel pour les plus modestes des copropriétaires ?
- Combien de copropriétaires décideront de repousser à plus tard les votes de travaux d'isolation thermique de leurs résidences ?
- Comment les familles monoparentales, en croissance constante, vont-elles faire face avec un seul revenu ?
- Par extension, qu'elle va être l'impact sur les loyers grenoblois lors de la signature de nouveaux baux ? Car si les propriétaires bailleurs peuvent déduire de leurs revenus imposables le montant de la taxe foncière, considérée comme une charge, d'aucuns chercheront néanmoins à compenser le delta du manque à gagner.

Alors oui, cela nous interroge, car nous ressentons un écart entre les moyennes statistiques et la réalité des impacts concrets d'une augmentation de 25% de la Taxe Foncière sur les ménages propriétaires.

C'est vrai, il est difficile aujourd'hui de mesurer l'ensemble des effets induits, immédiats ou différés, de cette augmentation.

Concernant les activités nous ne doutons pas que les banques, les compagnies d'assurance et autres acteurs économiques à forte valeur ajoutée absorberont sans difficulté cette augmentation, que l'on peut même là considérer comme une mesure de redistribution. Par contre, comme les baux commerciaux ont la particularité de permettre la refacturation de la taxe foncière sur les commerçants occupants, et que cette refacturation doit être majorée de la TVA à 20 %, là encore, nous nous interrogeons, car la situation de ces acteurs économiques de proximité, parties prenantes du lien social de notre cité, est variée :

- Les petits commerçants indépendants, les épiceries, les boulangeries, les lieux de restauration, les librairies, les boutiques de vêtements et autre ... , ont-ils tous les moyens de faire face à cette charge supplémentaire ?
- Qu'en sera-t-il du secteur de l'économie sociale et solidaire, des associations, des SCOP, des créateurs artisanaux ?

Des certitudes demeurent :

- l'explosion des coûts de l'énergie malgré les boucliers tarifaires, pèse lourdement sur le budget des ménages qu'ils vivent en copropriété ou dans le parc immobilier social, et pèse lourdement sur les commerces.
- l'inflation historique qui marque la fin de 40 ans de stabilité des prix affecte particulièrement les produits alimentaires et de première nécessité avec une inflation de 18% en 18 mois sur les paniers de courses des ménages et une nouvelle hausse attendue de 10% au printemps.

Alors oui, aujourd'hui beaucoup compte et recompte face à cette situation de baisse du pouvoir d'achat et donc du pouvoir de vivre, et oui même pour ceux que l'on considère dans la classe moyenne 100, 200 ou 300 € sont de nature à faire basculer un budget.

Nous avons bien noté l'idée de provisionner pour les propriétaires les plus modestes une enveloppe dédiée qui permettrait au CCAS d'accompagner les ménages qui ne pourraient faire face. Mais nous le savons aussi, le non-recours aux droits est massif, y compris lorsqu'il s'agit de droits nouveaux.

Nous avons tous lu dans le Dauphiné Libéré, l'étonnement du Préfet de l'Isère concernant le peu de demandes d'aides dans le cadre du bouclier tarifaire sur l'énergie.

Sans un système de compensation automatique indexé sur le revenu fiscal et la composition familiale, le risque de non-recours reste fort pour cette nouvelle aide aux propriétaires modestes.

Néanmoins, malgré ce malaise, nous sommes lucides et savons que dans ce contexte difficile pour les ménages il ne peut être question de baisser le niveau de service public pour les Grenobloises et les Grenoblois. Nous sommes pleinement conscients que cette situation exceptionnelle, pour la Ville de Grenoble et celles et ceux qui y vivent, nous oblige.

Elle nous oblige en premier lieu à doter la Ville des recettes suffisantes pour permettre d'assurer le fonctionnement du service public communal.

Assurer le service public, c'est prévoir les recettes pour faire face aux augmentations des dépenses incontournables, maintenir notre niveau de service public et financer les investissements pour demain :

- Garantir le maintien de la subvention exceptionnelle au CCAS et financer la revalorisation du point d'indice des agents (2,4 M€)
- Financer la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de la Ville et le Glissement Vieillesse Technicité (5,9 M€)
- Couvrir l'augmentation des dépenses d'énergie (5,6 M€)
- Absorber les impacts de l'inflation sur les charges à caractère général, dont l'alimentation (1,2M€)
- Provisionner les provisions de contentieux (4,8 M€)
- Maintenir notre capacité d'autofinancement au-delà de 12 M€

Une augmentation de 16% de la taxe foncière aurait permis de faire face aux nouvelles dépenses incompressibles, d'assurer le fonctionnement du service public et de réaliser notre plan pluriannuel d'investissements de transition (rénovations thermiques des équipements municipaux scolaires, "dé-bitumisation" des cours d'école pour lutter contre les îlots de chaleur, renouvellement urbain de la Villeneuve..)

Nous ne nous résignons pas à ce que les collectivités soient condamnées à l'impuissance pour accélérer les transitions.

Nous savons tous que la liste des urgences à agir est longue pour faire face aux enjeux climatiques, à l'augmentation des inégalités et à la destruction du vivant. Nous avons lu les derniers rapports du GIEC et savons que les villes doivent s'engager pleinement pour atténuer les effets du changement climatique.

Nous partageons les arguments pour l'accélération et le déploiement de boucliers solidaires, nous ne renonçons pas à notre engagement, mais nous proposons, une méthode de partage et un calendrier légèrement différé.

Il nous semble important que les mesures du bouclier social et climatique ainsi que les modalités de financement, fassent l'objet d'une appropriation et d'une adhésion forte des Grenobloises et Grenoblois.

Dans un article de La Gazette des Communes du 10 janvier 2023, consacré à la fiscalité locale, on pouvait lire quelques analyses de spécialistes de la fiscalité dont je vous livre juste deux extraits : [*« Je ne vois pas comment, durablement, une démocratie locale peut fonctionner sans une relation entre l'élu et le citoyen contribuable » ... « Les locataires deviennent des sortes de passagers clandestins dans le financement des services publics locaux » Le problème est particulièrement prégnant dans les grandes villes où la part de propriétaires représente parfois bien moins de la moitié des habitants.*]

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, les propriétaires deviennent les seuls contribuables, cette situation présente en soi le ferment d'une accélération et d'un accroissement de la fragmentation sociale. Il faut aujourd'hui donner le temps à chacun de s'exprimer, donner à chacun les moyens de cette expression et nous donner toutes les chances de construire ensemble du commun.

Le rapport du GIEC souligne que la participation citoyenne est une condition de réussite des transformations qui améliorent l'économie comme la qualité de vie en préservant le climat, l'eau et la biodiversité. La co-construction, la concertation fait partie de l'ADN de Grenoble en Commun, nous avons d'ailleurs su, pendant la crise sanitaire, associer les Grenobloises et les Grenoblois à nos décisions.

Notre approche visait en synthèse, à éviter de confondre vitesse et précipitation, avec :

- une proposition d'augmentation de 16% de la Taxe Foncière en 2023,

- l'ouverture d'espaces de concertation sur les boucliers sociaux et climatiques et leurs modalités de financement,

Forts d'une démarche de débat public préalable, nous étions prêts à défendre au besoin un réajustement de la fiscalité pour le budget 2024, pour permettre le financement durable d'une action publique ambitieuse et partagée avec les Grenobloises et les Grenoblois.

Forts d'une démarche de débat public préalable, les propriétaires Grenobloises et Grenoblois auraient sans doute mieux consenti à l'idée de la nécessité de leur mise à contribution solidaire.

Avec Anouche AGOBIAN, Maxence ALLOTO, Pascal CLOUAIRE, Laure MASSON, Hakim SABRI, Barbara SCHUMAN, Amel ZENATI (et moi-même), nous avons fait le choix de partager notre sensibilité d'approche dans la construction du budget 2023. Les règles démocratiques dont nous sommes dotées au sein du groupe Grenoble en Commun à travers une Charte signée par tous les élu-e-s au début du mandat, nous permettent l'expression de cette approche différenciée dans le respect de nos décisions collectives et de notre collectif.

Et c'est donc en responsabilité que nous voterons le budget de la ville.